



## REPUBLIQUE FRANCAISE

### AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-BARTHELEMY

#### ARRETE DE LA PRESIDENTE Première mandature

Arrêté de la Présidente en date du 01 janvier 2021

N° 2021-02 P

#### Attribution d'une prime de risque police de l'environnement

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le Code de l'environnement de Saint-Barthélemy

**VU** le Code du travail

**VU** la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer

**VU** la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer

**VU** la délibération n°2013-012CT du Conseil Territorial en date du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy à compter du 1er mai 2013

**VU** la délibération n°2016-013CA du Conseil d'administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement en date du 04 octobre 2016 attribuant une prime de risque pour la police de l'environnement fixé à 8% du salaire de base des agents intéressés

**VU** l'arrêté n°2020-137P du 27 mai 2020 du Président de la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy portant commissionnement de M.Myrouan DIAB relevant de l'établissement public Agence Territoriale de l'Environnement

**VU** le procès-verbal de prestation de serment de M. Myrouan DIAB en date du 03 décembre 2020 près du TGI de Basse-Terre détaché à Saint-Barthélemy

**ARRETE:**

**ARTICLE 1er :** Attribue une prime de risque pour la police de l'environnement à M.Myrouan DIAB

FAIT à Saint-Barthélemy, le 01 janvier 2021

La Présidente,  
Marie Angèle AUBIN



Transmise au Représentant de l'Etat le :

**Préfecture de Saint Barthélemy  
et de Saint Martin**

05 JAN. 2021

Transmise au Président de la Collectivité le :

La Responsable du Service  
des Assemblées, par délégation,

05 JAN. 2021

Leslie FAURÉ